



COMPTES ANNUELS 2023

L'exercice 2023 a été marqué par un contexte économique toujours aussi défavorable, inflation des prix de l'énergie, taux d'intérêts élevés, choc externe sur l'imprimé publicitaire, marché de l'immobilier en contraction, ralentissement du e-commerce et baisse des volumes du courrier (-9%). Auxquels s'ajoutent des difficultés conjoncturelles sur La Banque Postale et Geopost. En effet, le Groupe La Poste a dû faire face l'an passé à des difficultés dans deux activités, le colis et le pôle financier, qui sont ses relais de croissance habituels.

La crise du pouvoir d'achat a pesé sur les ventes du e-commerce et a affecté sa filiale Geopost. Le volume de colis livrés en 2023 a légèrement baissé (-1%), et son chiffre d'affaires a stagné (+0,7%), tandis que son résultat d'exploitation a baissé de 23%. C'est une baisse sensible car le colis et l'express pèsent pour 53% de l'activité du Groupe La Poste.

La Banque Postale a également traversé une mauvaise passe l'an dernier, en raison notamment d'une mauvaise gestion des risques. Ce qui s'est traduit par le départ de son dirigeant, Philippe Heim, en août. Si la banque dans son ensemble a dégagé un résultat net positif en 2023 et un PNB (Produit Net Bancaire) en croissance de 17%, c'est avant tout grâce aux solides performances de sa filiale CNP Assurances.

CESSION DE STUART

La Poste a préféré abandonner certaines activités. Le Groupe a ainsi cédé Stuart, spécialisé dans la course urbaine urgente, au fonds allemand Mutares, estimant qu'un équilibre économique n'a pu être trouvé.



stuart.

ARRET DE URBY

urby

Le Groupe a en outre fermé Urby, filiale présente dans la logistique urbaine bas carbone, conséquence du retard de développement des ZFE (zones à faibles émissions en ville).

ARRET DE MA FRENCH BANK

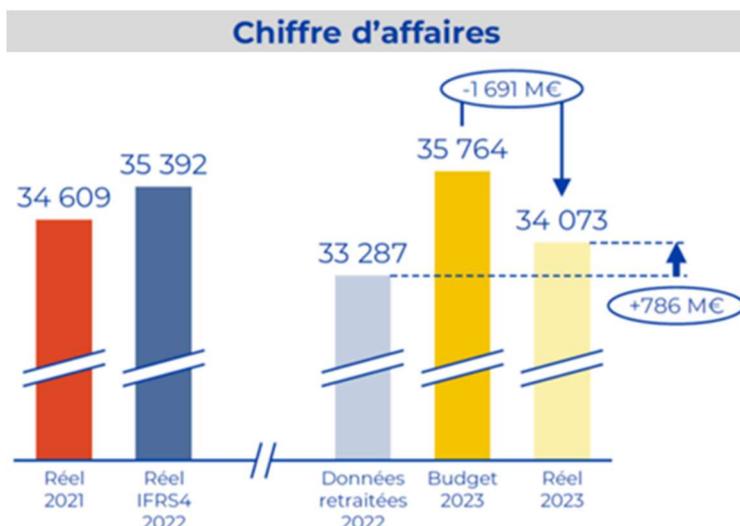


Concernant le pôle financier, La Banque Postale a décidé de cesser les activités de Ma French Bank, sa banque digitale, afin d'éteindre un foyer de perte, d'éviter de lourds investissements informatiques et en raison d'une rentabilité future incertaine. Les clients de MFB seront réorientés vers La Banque Postale, et les salariés réintégrés dans le Groupe.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE MAIS RENTABILITE EN BAISS

Le CA réalisé par le Groupe La Poste en 2023 s'élève à 34 Md€ soit une hausse de 786 M€ par rapport à 2022.

Les deux indicateurs de rentabilité RNPG (Résultat Net) et EBITDA (bénéfices avant impôts) ont sensiblement baissés en 2023 par rapport à 2022.



UN GROUPE...

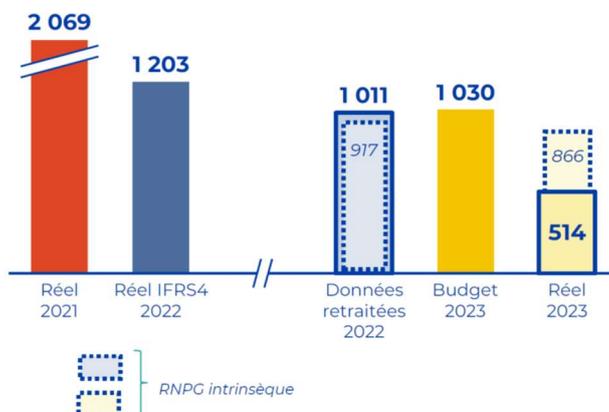
DES ENTREPRISES...

TOUS POSTIERS !

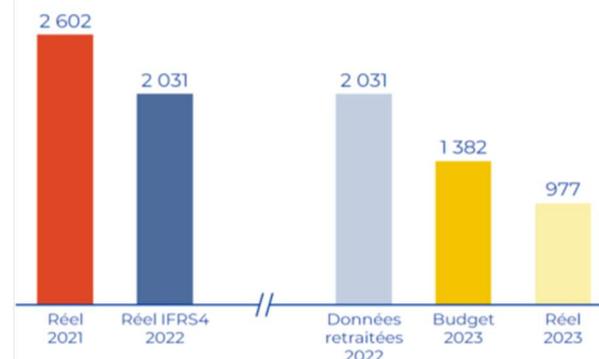


RNPG : 514 M€ en baisse par rapport 2022 de -497 M€

Résultat Net Part du Groupe



EBITDA (hors Banque)



EBITA (hors Banque) : 977 M€ en baisse par rapport à 2022 de -1054 M€

Les estimations réalisées fin 2022 prévoyaient un EBITDA en augmentation à 1.38 Md€.

Cet indicateur qui sert désormais de barème au calcul du montant de la prime d'intéressement

Jugeant ces prévisions trop optimistes, les administrateurs **CFTC/CFE CGC** ont négocié une revalorisation du barème à la hausse, permettant ainsi de sauver la prime d'intéressement au titre de 2023.

RAPPROCHEMENT CNP ASSURANCES ET LA MUTUELLE GENERALE

Le Conseil d'Administration du Groupe La Poste a approuvé le projet de prise de participation par le groupe CNP Assurances (CNP) d'au moins 65% du capital d'une SA constituée par La Mutuelle Générale (LMG) et à laquelle LMG aura préalablement apporté la totalité de ses activités d'assurance santé et prévoyance existantes (hors contrats statutaires et activités mutualiste et statutaire).

Avec cette prise de participation, CNP Assurances ambitionne de devenir un acteur majeur de la protection sociale. En effet, elle lui permettrait de se rapprocher à terme du TOP 5 du marché de la santé et de la prévoyance.

Ce mouvement stratégique n'est pas seulement une fusion d'activités, c'est aussi une promesse de développement et d'innovation dans un secteur en constante mutation.

Sur le plan financier, CNP Assurance va, de fait, doubler son chiffre d'affaires sur la protection sociale – 865M€ en prévoyance et 125M€ en santé en 2023 – en consolidant les résultats de LMG SA, dont le portefeuille sera après transfert d'environ 1Md€ majoritairement en santé. On y retrouvera les contrats collectifs des salariés de La Poste (maison mère de CNP Assurances) et d'Orange.

Avec la réalisation de synergies de revenus, CNP Assurances pourrait atteindre à horizon 10 ans entre 3 et 4Md€ de primes s'approchant de 5% de part de marché et se positionner ainsi au niveau des premiers challengers du marché.

L'opération va également permettre de sécuriser la protection sociale des fonctionnaires, adhérents historiques de LMG.

L'investissement de CNP Assurances (puis les futurs dividendes de cette dernière) serviront à alimenter le régime des fonctionnaires retraités, fermé depuis les années 1990 et dont les ressources s'épuisent naturellement.

Parmi les 1478 salariés dont disposait LMG au 15 février 2023, 1337 salariés en CDI seraient transférés à la SA dont 400 seraient alloués à la gestion des contrats statutaires pour LMG.

LMG conserverait un minimum de 236 salariés qui se décomposeraient comme suit : 50 salariés dédiés au fonctionnement autonome, 142 constituant la nouvelle filière métier en soutien aux activités mutualistes et 44 attachés aux activités 100% mutualistes.



UN GROUPE...

DES ENTREPRISES...

TOUS POSTIERS !



DEFICIT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC... ÇA NE VA PAS S'ARRANGER !

Le projet de loi de finances pour 2024 aboutit à une baisse de 35M€ des compensations financières versées par l'Etat par rapport aux dispositions du contrat d'entreprise signé en juin 2023.

La compensation de 500M€ perçue au titre du service universel postal est ainsi réduite à 480M€.

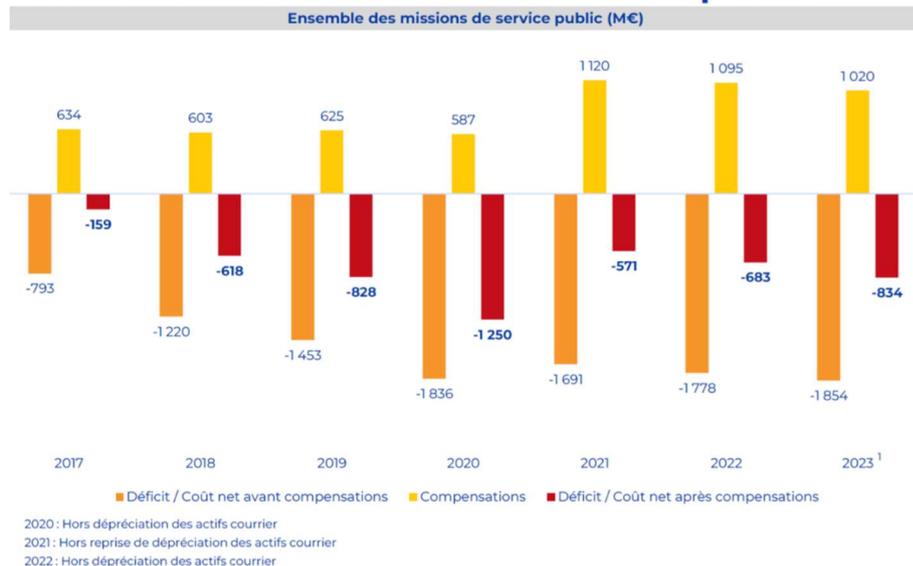
La dotation financière prévue au titre de l'aménagement du territoire est pour sa part réduite de 15M€ par rapport aux engagements (159M€ contre 174M€ prévus).

Le 1er janvier 2026, le nouvel opérateur de service universel postal sera désigné.

Ainsi, s'il est peu douteux que La Poste soit à nouveau désignée opérateur du service universel postal, il faudra que La Poste soit compensée à hauteur du coût net de la mission et en tout état de cause, que la compensation ne soit pas inférieure au déficit comptable de la mission.

En 2023, le déficit du coût net des missions de service public se monte à 1854M€, ramené à 834M€ après le versement des compensations de 1020M€ par l'état, ramenant le déficit à 834M€.

Financement des missions de service public



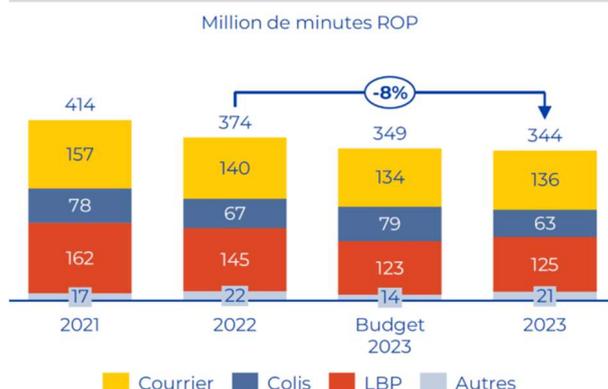
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : LA STRATEGIE DE MAILLAGE DU RESEAU

La fréquentation des bureaux de poste a été réduite de plus de la moitié en treize ans (- 56 % entre 2008 et 2021). Sur cette même période, les retraits d'argent liquide ont diminué de 74 %. Pour accompagner cette révolution des usages, tout en maintenant 17 000 points de contact, La Poste a mis en place une politique de mutualisation de la présence postale.

En 2008, les bureaux de poste traditionnels représentaient 67 % des points de contact, contre 41 % aujourd'hui.

Les relais postaux chez les commerçants représentaient 9 % des points de contact, contre 20 % aujourd'hui et les agences postales communales représentaient 25 %, des points de contact, contre 41 % aujourd'hui.

Activité du Réseau



Si La Poste réduit les coûts du guichet pour accompagner la baisse de fréquentation, sa mission d'aménagement lui impose le maintien d'un maillage territorial sur l'ensemble du territoire national. Cette obligation explique la hausse du coût net de la mission d'aménagement du territoire.

L'accessibilité au cash ne fait pas partie de la mission d'aménagement du territoire. Pour que cela devienne une mission de service public, il faudrait démontrer l'existence d'une carence et en évaluer précisément le coût, ce qui impliquerait de mieux cerner les usages actuels du cash. Ceux-ci ont effectivement évolué depuis la crise sanitaire, comme en témoigne le développement du paiement sans contact.



UN GROUPE...

DES ENTREPRISES...

TOUS POSTIERS !

